

Au fil de l'Avis ...

...DES SOCIOPROFESSIONNELS DE CHAMPAGNE-ARDENNE

n°23
DÉCEMBRE
2015

CESER
HAMP
ARD

LES BRÈVES

ANALYSE FINANCIÈRE

► Présenté en séance plénière le 16 octobre dernier, le travail réalisé s'appuie, comme les années précédentes, sur les comptes administratifs de la Région Champagne-Ardenne. Cependant, la structure de l'Avis évolue et la partie prospective est remplacée par une partie comparative consacrée à un état des lieux financier de l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine.

Les disparités constatées entre les trois Régions posent des interrogations quant à la construction du budget 2016 de la Région ACAL. Pour le Ceser, ce budget devra être un exercice de transition alliant poursuite de l'existant et début d'harmonisation. Le Ceser affirme que, si une cohérence régionale globale basée sur une stratégie partagée est indispensable, il est primordial de prendre en compte les spécificités des différents territoires et de construire une gestion des dépenses appropriée. Le Ceser réaffirme ainsi son attachement à une organisation qui serve la dynamique de projets au profit de tous les habitants des territoires qui composent ACAL. ■

L'INCLUSION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES NEET

► Les conditions de vie des jeunes champardennais sont en moyenne plus précaires qu'au niveau national (17,4 % des 15-29 ans contre 15 % en France métropolitaine). C'est pourquoi une attention particulière doit être portée aux jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation (« NEET », de l'anglais Neither in Employment nor in Education and Training).

Si une cinquantaine de dispositifs sont mis en œuvre en région pour aider ces jeunes, le Ceser, dans son avis du 16 octobre, dénonce la segmentation des politiques Jeunesse et l'absence de pilotage général qui conduit à un empilement des réponses, et des dispositifs déconnectés les uns des autres. Il préconise donc une vingtaine de mesures à prendre pour améliorer cette coordination, parmi lesquels l'élaboration d'un Schéma régional de la jeunesse, un guide accessible de toutes les aides, structures et démarches, la mise en place d'une aide globale aux jeunes et d'outils spécifiques pour les publics les plus fragiles (jeunes décrocheurs, jeunes parents...) ou encore l'élaboration d'un schéma régional du logement des jeunes... ■



Patrick TASSIN
Président du CESER Champagne-Ardenne

LE CESER DE CHAMPAGNE-ARDENNE A VECU : VIVE LE CESER D'ALSACE-CHAMPAGNE- ARDENNE-LORRAINE !

Vous avez en main le dernier numéro du bulletin du CESER de Champagne-Ardenne : créé en 2008 et destiné à tisser des liens entre la société civile organisée régionale et les principaux élus-e-s et acteurs de la région, « Au Fil de l'Avis » aura donc bientôt vécu.

Nous profitons de ce dernier numéro pour présenter les tout derniers travaux du CESER. Nous avons en effet souhaité aller au bout de notre engagement, même si la réforme territoriale, qui va englober la Champagne-Ardenne dans un assemblage encore improbable, n'a pas favorisé cette fin de mandat inattendue.

Nous changeons donc de dimension. Le territoire régional devient immense, mais pas forcément plus fort. Le CESER va être transformé dans des conditions compliquées. Mais il va continuer, avec une période transitoire de deux années.

J'ose espérer que le futur CESER maintiendra des liens étroits entre lui et les élu-e-s et acteurs de la grande région. Et pourquoi pas par le biais d'un nouveau bulletin ?

À suivre donc. Et à très bientôt.

CESER ÉGION
HAMPAGNE
ARDENNE

Décembre 2015

SOMMAIRE :

Les brèves du CESER :
l'actualité de l'assemblée en quelques mots...

Saisines et autosaisines :

- Le transport Express Régional : service public de mobilité
- Les produits et matériaux biosourcés en Champagne-Ardenne à l'horizon 2025
- Les sièges sociaux - centres de décision en Champagne-Ardenne, l'un des territoires de la future région
- La place de la société civile dans les territoires

Zoom(s) :

- Le palmarès du Prix Gauby-Lagauche 2015
- La démarche de suivi-évaluation

Regards croisés :

Dominique Valck, Président du Conseil de développement durable du Grand Nancy - Patrick Tassin, Président du Ceser Champagne-Ardenne - La société civile organisée ou désorganisée ?

Directeur de la publication : Patrick TASSIN
Rédaction : Stéphane GALLOU
ISSN : 1967-0222
Imprimerie : LE REVEIL DE LA MARNE
CESER Champagne-Ardenne
5, rue de Jéricho - CS70441
51037 Châlons-en-Champagne cedex
03 26 70 31 79 - 03 26 21 69 76

www.ceser-champagne-ardenne.fr

ÉDITO



Saisines - Autosaisines



Pour sa dernière séance plénière, le 4 décembre, le Ceser de Champagne-Ardenne s'est donné un ordre du jour plutôt étoffé, avec l'examen de quatre travaux stratégiques dans la perspective de la future grande région.

LE TRANSPORT EXPRESS RÉGIONAL : SERVICE PUBLIC DE MOBILITÉ

L'existence d'un service public régional de transport de voyageurs constitue, pour le CESER, un élément indispensable d'aménagement du territoire et de désenclavement des territoires ruraux. Ce rapport dresse un état des lieux du service de TER tout en proposant des pistes permettant d'assurer la pérennité de ce service public. Il considère en effet que le TER peut être mis en danger par le modèle économique

sur lequel il repose, entraînant une hausse constante de la participation de la Région. Le CESER préconise notamment d'augmenter la publicité pour capter de nouveaux voyageurs, de mieux responsabiliser l'exploitation via la forfaitisation des compensations régionales pour tarifs sociaux nationaux et régionaux, de développer l'intermodalité aux abords des gares ou bien encore d'expérimenter une taxe transit

international poids lourds pour contribuer à l'entretien des infrastructures ferroviaires régionales. L'objectif du service public de transport est d'assurer la desserte du territoire régional en utilisant le mode de transport le plus approprié, pourvu qu'il soit efficace (temps de parcours, prix du billet, fréquence, accessibilité, confort) et que son coût public soit le plus bas possible. ■

LES PRODUITS ET MATÉRIAUX BIOSOURCÉS EN CHAMPAGNE-ARDENNE À L'HORIZON 2025

Le travail mené sur les produits et matériaux biosourcés en Champagne-Ardenne à l'horizon 2025 avait deux objectifs principaux : identifier les conditions et les facteurs influençant l'évolution des produits et matériaux biosourcés et déterminer les implications territoriales corrélatives à cette évolution.

L'étude prospective réalisée a abouti à la construction de quatre scénarios ou futurs possibles, parmi lesquels un futur souhaitable a été identifié. L'atteinte de ce dernier,

qui combine un fort développement des « biosourcés » et des retombées positives pour la région, est conditionnée aux actions qui seront entreprises pour répondre aux enjeux, se saisir des opportunités et éviter les menaces relatifs aux différents scénarios.

Les pistes d'actions impliquent un fort volontarisme et consistent en un renforcement du soutien à la R&D, une réflexion sur la création et l'harmonisation des normes et des réglementations, une pérennisation

et une amplification des actions pour favoriser les coopérations entre les acteurs, une mise en place de dispositifs d'accompagnement pour l'adaptation de l'outil de production, une anticipation des besoins liés à la phase d'industrialisation des entreprises, un accompagnement à l'installation de nouvelles entreprises et industries sur le territoire, un développement des formations adaptées aux besoins de cette filière, une promotion, via tous les vecteurs possibles, des produits et matériaux biosourcés.

LES SIÈGES SOCIAUX - CENTRES DE DÉCISION EN CHAMPAGNE-ARDENNE, L'UN DES TERRITOIRES DE LA FUTURE RÉGION

Dans un contexte de circulation croissante des capitaux à l'échelle mondiale, de recomposition permanente des liens capitalistiques entre entreprises, de concentration économique, la localisation du pouvoir décisionnel des entreprises est importante pour le développement économique de la région. La problématique de la localisation des centres de décision est renforcée en Champagne-Ardenne, où

les poids de l'industrie et de l'agriculture sont élevés. Elle le sera d'autant plus dans la future région.

Les travaux menés en partenariat avec l'INSEE font apparaître que près d'un emploi salarié champardennais sur deux dépend de centres de décision extérieurs à la région et qu'un salarié champardennais sur dix dépend de centres de décision européens. Par rapport à la Lorraine ou l'Alsace, l'économie champardennaise apparaît

la moins dépendante, la présence d'établissements de petite taille qui constitue le tissu productif local y contribuant significativement. En conclusion, maintenir, créer et capter des sièges sociaux est l'une des préconisations émises par le Ceser pour renforcer le dynamisme économique régional. Il s'agira aussi de les encourager à intégrer des réseaux d'entreprises. ■

LA PLACE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LES TERRITOIRES

En engageant une réflexion sur le rôle et la place de la société civile dans les territoires, le CESER souhaitait répondre à différentes interrogations comme : qu'est-ce que la société civile locale ? Quelle est l'utilité de la société civile dans les territoires ? Comment fonctionne la société civile dans les territoires ?

Au regard des différentes réponses apportées à ces questionnements, le CESER a émis diverses

préconisations destinées à réaffirmer l'importance du rôle de la société civile et à en renforcer la place sur les territoires. Le CESER préconise qu'il existe, sur tous les territoires, une société civile organisée lisible, reconnue et écoutée et que celle-ci ne soit pas considérée comme une simple chambre d'enregistrement permettant de légitimer les politiques et projets des élus. Il préconise aussi que des « moments d'échanges »

soient institutionnalisés entre les assemblées élues et la société civile organisée et que la loi dote cette dernière des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à son fonctionnement. Enfin, le CESER préconise que le territoire approprié soit le territoire de projet et que les élus aient recours à la société civile et à ses travaux, en tant que garante de la mémoire collective, pour mener à bien leurs projets.



PRIX GAUBY-LAGAUCHE : LE PALMARÈS 2015

Pour la 23^e année consécutive, le Ceser de Champagne-Ardenne a organisé, avec le concours de la Ligue de l'Enseignement et des différents organes de la presse régionale, le Prix Gauby-Lagauche qui distingue les initiatives concourant, en Champagne-Ardenne, au maintien ou à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural. En 2015, le montant total annuel de ce prix atteignait 44 000 euros. 60 dossiers de candidature ont été reçus cette année (55 en 2014), dont 48 ont été jugés recevables. Au final, ce sont 12 dossiers présélectionnés qui ont été auditionnés lors du jury du 22 octobre. 7 lauréats ont été distingués ce 12 novembre lors de la cérémonie officielle de remise des Prix.

Le Prix général financé par le Conseil régional (15 000 euros) a été attribué à l'Association L'Auberge de Verlaine à Juniville (08). Celle-ci a pour objet l'animation culturelle, éducative et touristique du musée Verlaine à Juniville. Ce musée présente une collection iconographique, l'œuvre complète du poète, et propose une visite commentée, des concerts en libre accès, et diverses animations (foire aux livres, brocante, concerts pique-nique...), tandis que des livrets pédagogiques sont produits à destination des scolaires. Le Prix Gauby-Lagauche a récompensé l'action spécifique « Les

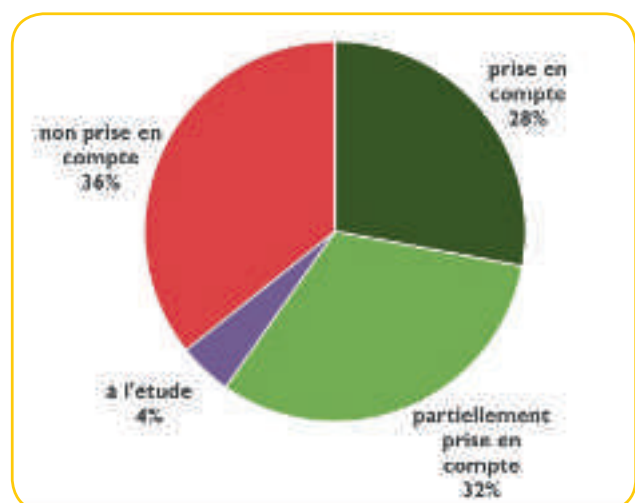


Verlainiennes », des expositions d'artistes au sein du musée, plus de 200 depuis 1998.

Il est complété par sept prix spéciaux, avec un ou plusieurs critères spécifiques, d'un montant total de 29 000 € apportés par sept organismes partenaires. La Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne a attribué son prix à l'Association Groupement d'Acteurs Ruraux en Eco-activité (G.A.R.E.) à Vaillant (52), la Caisse

des Dépôts et EDF ont salué le travail de l'Association ENTR'IN 52 à Langres (52), Orange a récompensé l'Association Culturelle du Château de la Cassine à Vendresse (08), la Ville de Reims s'est intéressée à l'Association Les Musicales de Louvergnny (08), la SNCF à l'Association Animation des Bords de Meuse et Semoy à Thilay (08), et le Groupe La Poste a remis son prix spécial à la Commune de Vieville (52).

SUIVI & EVALUATION 2011 - 2013



Le Ceser de Champagne-Ardenne a poursuivi, au cours de ces deux premières années de la mandature 2013-2019, le travail de suivi et d'évaluation de ses travaux entamés en 2008 avec un double objectif : appréhender quantitativement et qualitativement la prise en compte de ses avis, recommandations, préconisations ; identifier les raisons (rédactionnelles, institutionnelles, techniques) susceptibles de limiter ou d'affaiblir la portée de ses travaux. Les résultats synthétiques montrent toute la réussite du travail collectif, sans occulter le besoin de progression, afin de s'inscrire dans un processus de qualité, de pertinence, d'efficacité, donc d'utilité.

Ainsi, Les propositions et préconisations du CESER Champagne-Ardenne sont suivies et plutôt bien prises en compte par le Conseil régional (pour 2/3 d'entre elles), même si des améliorations sont toujours à prévoir. Une meilleure prise en compte de la parole du CESER dépend de sa capacité à faire évoluer ses propres méthodes de travail, ses champs d'études, à accroître la rigueur de ses analyses, à mieux maîtriser les délais et à améliorer l'obtention d'informations auprès des différents acteurs, destinataires de ses rapports. ■



Regards croisés

Si les dernières lois de réforme territoriale ne remettent pas en cause l'existence des Ceser ou d'autres structures représentatives de la société civile dans les territoires, comme les Conseils de développement, on assiste toutefois à un changement radical de certaines échelles, notamment au niveau des futures grandes régions, des métropoles et agglomérations. Comment la société civile peut-elle se faire entendre, justifier son utilité, et son rôle d'éclairage des politiques publiques aux côtés de ces nouvelles entités ? Éléments de réponse avec Dominique VALCK, Président du Conseil de développement durable du Grand Nancy, et co-président de la Coordination nationale des Conseils de développement, et Patrick TASSIN, Président du Ceser Champagne-Ardenne.



Dominique VALCK



Patrick TASSIN

Pour faire entendre sa voix, comment la société civile doit-elle s'organiser ?

Dominique VALCK :

J'ai employé les termes de société civile désorganisée pour désigner la démocratie participative et les Conseils de développement. C'est une réponse amicale aux Ceser, que l'on pourrait trouver trop institutionnels, ou « codés ». C'est aussi une adresse à la démocratie représentative, pour qu'une part plus importante soit laissée à l'expression des citoyens et de l'intelligence citoyenne, dans une sorte de chaos créateur. Je n'ai pas d'inquiétude quant à l'expression des Ceser ou des Conseils de développement, car le risque est trop élevé d'amputer la démocratie de leurs visions, et douter de leur pertinence serait même un aveu de faiblesse, un très mauvais signal envoyé. Nous sommes une partie de la réponse aux difficultés actuelles, et la première crise réelle à résoudre est celle du sens. Celle-ci prise sérieusement en mains, les crises des modèles politiques, économiques et sociaux le seront plus aisément. Il est nécessaire d'inverser les certitudes. Par exemple et pour moi, l'économie est un sous-ensemble de l'écologie, dans un monde fini avec des besoins infinis, cela n'a rien de dénigrant, c'est juste être en phase avec le réel. Ce point est fondateur du mode de faire de demain, même s'il reste une incertitude quant à ce qui sortira de la métamorphose actuelle de ce monde. En ce sens, la démocratie participative ne consiste pas simplement à demander son avis au citoyen, mais à lui donner la connaissance utile afin de pouvoir répondre à la question : de quelle manière doit s'exercer le pouvoir représentatif en toute légitimité au profit du commun ? Et, là-dessus, il y a un certain nombre de débats structurels à poser, comme sur la dette par exemple...

Patrick TASSIN :

La société civile est globalement composée de tout ce qui n'est pas public et militaire, c'est-à-dire, tout

ce qui n'est pas l'État au sens large. Les citoyens sont eux-mêmes constitutifs de la société civile. Les CESER représentent la partie organisée de la société civile (chambres consulaires, organisations patronales, syndicales, associatives...). Cette société civile organisée, très diverse, qui compose les CESER a voix au chapitre pour tout ce qui concerne les politiques régionales. Son intervention dans le débat régional est d'ailleurs réglementaire. Mais il ne suffit pas que la réglementation impose que la société civile organisée ait son mot à dire, via les CESER, pour que ceux-ci soient audibles. En réalité, il faut au moins rassembler deux conditions : qu'ils soient porteurs d'une parole forte et claire et qu'ils aient une visibilité qui dépasse largement ceux à qui ils s'adressent : les élus régionaux. Et cette visibilité passe par bien plus que le travail sur des avis et préconisations. Les CESER doivent en effet prendre des initiatives les amenant à être en contact direct avec les élus dans leur ensemble, avec les acteurs régionaux, mais aussi avec le grand public. Les médias traditionnels sont une piste, mais les colloques, les rencontres avec les Conseils de développement, les réseaux sociaux, les forums en ligne, les visites de terrain... doivent prendre plus de place dans l'activité des CESER.

Quels seront les enjeux de cette parole dans la nouvelle grande région ?

Dominique VALCK :

Pourquoi ne pas imaginer que le Conseil de développement d'un territoire concerné soit consulté pour donner un avis sur le projet soumis à contractualisation avec la collectivité régionale ? Le fait démocratique, au travers de l'expression citoyenne, ne doit pas être considéré comme une dépense irrecevable, comme un accroissement de charge systématique. Je pense au contraire que la déflagration actuelle doit nous permettre de réinventer la solidarité, car il existe une envie de faire, d'agir. Il reste à la société

civile, organisée et désorganisée, à créer les conditions de cette envie, et dans ce processus d'intelligence collective, tous les maillons sont nécessaires. C'est une offre de collaboration de la démocratie participative à l'endroit des élus, sans défiance car nous ne sommes pas des contre-pouvoirs : vous ne pourrez pas faire sans nous ; ce qui suppose une ingénierie citoyenne d'ampleur, à l'échelle d'incubateurs de vie. On ne peut se permettre le luxe de rater cette fusion, car, dans la nouvelle région, les solutions seront forcément locales. Comme tout système vivant, pour être robuste, elle devra être diversifiée, et au vu de ce qui se passe c'est plutôt bien parti. Moi j'en fais un atout.

Patrick TASSIN :

Les centres de décisions vont s'éloigner du terrain dans ce vaste ensemble que va constituer la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. Tellement vaste que l'on pourrait s'y perdre. Et justement, la société civile a tout intérêt à être encore plus audible et visible. Parce que les citoyens vont avoir bien du mal à trouver l'intérêt de cet assemblage régional et risquent de prendre encore plus leurs distances avec la chose publique, et particulièrement les élus. Ces derniers devraient s'accorder sur l'idée que l'exercice de leur légitimité, issue des urnes, doit se renforcer dans le cadre de la construction d'un trépied démocratique constitué par eux-mêmes, les citoyens et la Société Civile Organisée, donc les CESER.

L'enjeu dépasse donc largement le seul aspect des politiques publiques régionales et de leur mise en œuvre : sans ce trépied démocratique, qui doit vivre tout au long de l'exercice des mandats électoraux, c'est la conception même de notre démocratie qui serait remise en cause à relativement court terme au niveau territorial. ■